



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Compte-rendu de la réunion du 28/10/17 – 9H30 - à PLOUFRAGAN

Présents : Guinal BREST (responsable CRJ), Bernard CHAPALAIN (CSD 56), Eric DUCOS (responsable CFI), Patrick EVENO (responsable adjoint championnat), Michel KERISIT (président CSR et CSD 35), Rémy LE GUERNIC (représentant CSD 29), Michel LOMENECH (responsable Championnat), Renan THEPAUT (président), Alain TRICOIRE (CSD 22).

Absents excusés : Gwenaël DIVANAC'H (CSD 29), Joël LE DIOURON (responsable CRA), André PANNETIER (trésorier et responsable corpo), Marie-Claude PENNEC (responsable vétérans), Jacques SORIEUX (secrétaire général)

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Championnat par équipes : (temps alloué 60 mn)*
 - *Litiges et brûlages des journées 1 à 3 phase 1*
 - *Championnat féminin*
- 2- *Critérium Fédéral : (temps alloué 30 mn)*
 - *Point sur le 1^{er} tour*
 - *Féminines*
- 3- *Point sur les compétitions à venir : (temps alloué 30 mn)*
 - *2^{ème} tour du critérium fédéral de N2 jeunes (16 et 17/12/17 à LOPERHET)*
 - *Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (13/01/18 à PLERIN)*
 - *Coupe et championnat de Bretagne vétérans (10 et 11/02/18 à PLOËMEUR)*
- 4- *Règlements des compétitions (temps alloué 20 mn)*
- 5- *Organisation des compétitions : temps alloué 20 mn)*
 - *Lieux et délégués des épreuves*
 - *Cahier des charges*
- 6- *Questions diverses*

Avant propos :

Michel KERISIT remercie Alain TRICOIRE et le Comité des Côtes d'Armor de les accueillir à la Maison des Sports, tout en excusant son absence momentanée. En effet, il est aux obsèques de Damien GONZALES et arrivera vers 11H00.

Il informe la CSR que Ghislaine FAUVEL ne souhaite plus faire partie de cette commission.

Enfin, il excuse les personnes absentes.

1- CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1.1- Point sur le début de saison

Michel KERISIT fait le point sur les différents forfaits et repêchages intervenus après la confection des poules début juillet.

Le 18 juillet, la ligue est avertie du repêchage de l'AC PLERIN en nationale 3. Bien que la date limite prévue dans le règlement du championnat régional par équipes soit dépassée de 3 jours, il est procédé aux repêchages nécessaires pour compléter les poules : TT GRÂCES-LE MERZER 1 est repêché en PN, CPB RENNES 1 est repêché en R1, TT LE FOLGOËT-LESNEVEN 1 est repêché en R2, THORIGNE-FOUILLARD TT 6 est repêché en R3.

Le 17 août, le club du RP FOUESNANT retire son équipe 7 en régionale 3. Dans un premier temps, il n'est procédé à aucun repêchage ; mais, à sa demande et avec l'accord du responsable de la CSD 22 Alain TRICOIRE, l'équipe de TT LOUANNEC-PLOUARET-LANNION 1 est repêchée en R3. Conformément aux règlements, le club du RP FOUESNANT est averti qu'aucune de ses équipes ne pourra monter en R3 lors des 2 phases à venir.

Le 26 septembre, le club de MELESSE PING retire son équipe 1 en régionale 2. Le championnat démarrant 5 jours plus tard, il n'est procédé à aucun repêchage. Conformément aux règlements, le club de MELESSE PING est averti qu'aucune de ses équipes ne pourra monter en R2 lors des 2 phases à venir.

Patrick EVENO réitère la demande qu'il avait fait la saison dernière de recevoir l'ensemble des feuilles de rencontre par mail. Eric DUCOS propose de mettre en place, à la ligue, un « one drive » où seront stockées toutes les feuilles. Cela permettra à Patrick de les consulter de chez lui.

Michel KERISIT soulève le problème des cautions que les clubs versent ou ne versent pas à la ligue. Les chèques ne sont plus encaissés, mais ils l'étaient à un moment donné. Il serait bon de tout remettre à plat et de mettre en place un système calqué sur celui de la Fédération. Les clubs seraient facturés d'une somme précise pour chaque équipe. Renan THEPAUT abonde dans ce sens et souhaite que ce problème soit étudié lors d'un prochain conseil de ligue.

Michel LOMENECH fait le point sur les litiges des 3 premières journées.

1,2- Litiges et brûlages des journées 1 à 3, phase 1

Journée 1 du 01/10/2017 :

R2A : CDR GUIPAVAS 3 – OC CESSON 3

Suite à un décès, le club de GUIPAVAS demande à reporter la rencontre. Cette demande est acceptée. Les 2 clubs ne parvenant pas à se mettre d'accord sur une date, Michel KERISIT fixe cette date au dimanche 12 novembre. Les 2 clubs acceptent cette proposition.

R3A : PONGISTES BIGOUDENS 1 – FL LANESTER 2

Suite à l'abandon de Tony CANEVET lors de sa 2^{ème} partie, le club des PONGISTES BIGOUDENS n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : **application de l'amende prévue.**

Le club fait appel de cette amende. La décision sera prise par la commission prévue.

R3A : QUIMPER CTT 1 – FOLC LORIENT 2

A la lecture de la feuille de rencontre, il semblerait que le joueur Arnaud LE GOFF ait abandonné au cours de sa 2^{ème} partie et qu'il ait quand même disputé ses 2 parties suivantes (1 double et 1 simple) ; ce qui est interdit par le règlement. Il semblerait que le JA ait d'abord noté WO pour les 2 dernières manches de cette partie, avant de rayer et de mettre des scores.

Michel KERISIT a été alerté de ce problème par un mail du président du comité, 56 Patrick PASCO, puis par un mail du capitaine habituel de l'équipe de LORIENT, Mathieu LEURELE, qui n'était pas présent le jour de la rencontre. Arnaud LE GOFF aurait abandonné au cours de sa 2^{ème} partie, puis disputé et gagné le double avant de renoncer à disputer sa dernière partie pour laquelle des scores ont été notés par le JA.

Michel KERISIT a interrogé le JA, Alain BASIRE, qui a très mal pris la chose et n'a pas reconnu les faits.

Décision : **en l'état actuel des choses, la CSR ne peut pas sanctionner (le résultat de la rencontre passerait de 8-6 pour QUIMPER à 7-7). Néanmoins, le doute étant quand même très fort, Michel KERISIT va interroger la capitaine de l'équipe de QUIMPER et demander, si besoin est, les fiches de partie au JA. Si les faits sont avérés, la CRA décidera des suites à donner concernant le JA Alain BASIRE.**

Journée 2 du 08/10/2017 :

R2B : FOLC LORIENT 1 – RC BRIEC 1

Suite à l'abandon d'Aurélien BELLEC lors de sa dernière partie, le club de FOLC LORIENT n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : **application de l'amende prévue.**

Le club fait appel de cette amende. La décision sera prise par la commission prévue.

Michel LOMENECH signale que certains clubs du Finistère n'utilisent pas les feuilles de rencontres envoyées par la ligue en début de saison, mais des feuilles téléchargeables du comité. Un mail sera adressé aux clubs du Finistère pour leur demander d'utiliser les bonnes feuilles.

Journée 3 du 16/10/2016 :

PN dames : QUIMPER CTT 2 – CPB RENNES 5

L'équipe du CPB RENNES a déclaré forfait pour cette rencontre à cause des vacances scolaires, l'équipe étant constituée de jeunes joueuses.

Michel KERISIT se demande s'il faut appliquer l'amende prévue.

Décision : **par 5 voix pour et 4 abstentions, la CSR décide d'appliquer l'amende prévue, à savoir confiscation de la caution de 70 €. Toutefois la pénalité sur les frais kilométriques ne sera pas appliquée.**

R3D: THORIGNE-FOUILLARD TT 6 – CS BETTON 2

L'équipe du CS BETTON 2 a inscrit sur la feuille de rencontre Frédéric MERSANT. Celui-ci n'est jamais arrivé, malgré les appels répétés de ses partenaires. L'équipe de BETTON était donc incomplète.

Décision : **CS BETTON 2 perd la rencontre par pénalité (0-14 et 0 point) et se voit infliger l'amende prévue pour équipe incomplète.**

1,3- GIRPE

On a découvert, suite aux dysfonctionnements de la 1^{ère} journée, que, pour les feuilles saisies sur GIRPE, les cartons étaient remontés automatiquement. Un JA du Morbihan, pensant que la feuille n'était pas remontée, a réitéré l'opération plusieurs fois. Problème, si la feuille n'est remontée qu'une fois, le carton est remonté à chaque fois. Nous avons donc établi un record avec 23 cartons jaunes pour le même joueur sur une rencontre. Heureusement, ce bug a été rectifié par la Fédé pour la 2^{ème} journée.

On peut tout de même regretter que l'information officielle concernant la remontée automatique des cartons ne soit arrivée dans les ligues et les comités qu'après la 2^{ème} journée.

Un autre problème s'est posé à partir de la 2^{ème} journée. La feuille de rencontre est bien remontée sur SPID, mais pas le fichier PDF. Ce n'est pas systématique, mais ponctuel ; et il faut réessayer jusque tard dans la soirée pour que ça fonctionne correctement. Résultats des courses, pour la 2^{ème} et la 3^{ème} journée, il a fallu réclamer les feuilles de rencontre aux clubs puisque ceux-ci pensaient que, la feuille étant saisie sur GIRPE, il n'y avait pas besoin de l'envoyer. Ce problème, sans doute lié à la surcharge du serveur, n'a toujours pas été résolu par la Fédé.

Au niveau national, pour les 3 premières journées, 57 % des rencontres ont été gérées avec GIRPE. On tombe à 32 % pour les équipes bretonnes évoluant en nationale.

Au niveau régional, 35 % des rencontres ont été gérées avec GIRPE. La répartition sur les 4 comités est la suivante : 69 % dans le 22, 20 % dans le 29, 43 % dans le 35 et 18 % dans le 56.

On est donc encore loin de la pleine utilisation de GIRPE.

1.4- Féminines

Il devait y avoir 7 équipes en pré-nationale, mais le retrait de l'équipe de l'AC PLERIN, le 6 septembre, a fait qu'il ne reste plus que 6 équipes pour la 1^{ère} phase. Pour en arriver à ce chiffre, le CPB RENNES a accepté de rajouter une équipe à condition que ses 2 équipes de pré-nationale puissent jouer avec 2 mutées.

Le règlement du championnat régional prévoit qu'il est possible de faire jouer 2 mutées en pré-nationale dames, à condition que l'une d'entre elles soit une mutée exceptionnelle. Ce n'est pas le cas du CPB RENNES, mais la CSR donne son accord pour qu'elles continuent à jouer. Il faudra modifier le règlement en conséquence.

Compte tenu des résultats des 3 premières journées, il pourrait y avoir 1 ou 2 descentes d'équipes bretonnes en pré-nationale à la fin de la 1^{ère} phase. Cela permettrait d'avoir 6 ou 7 équipes en 2^{ème} phase à condition, bien entendu, de laisser la 2^{ème} montée possible aux Pays de la Loire. La CSR est d'accord sur ce point dans l'immédiat. Par contre, il risque d'y avoir 3 équipes du CPB RENNES en pré-nationale en 2^{ème} phase. La CSR est d'accord pour l'autoriser.

Michel KERISIT fait remarquer à la CSR que s'il n'y a pas descente de nationale 3 à la fin de la 1^{ère} phase, il ne restera que 5 équipes en pré-nationale. Il se demande si on doit maintenir la poule de pré-nationale dans ces conditions. La CSR décide, si cela se produit, de poser la question aux clubs concernés.

Renan THEPAUT s'interroge sur le bien-fondé de limiter le nombre de féminines jouant dans une équipe masculine à 2 ; alors que la Fédé ne met plus de limite et autorise les Liges qui le souhaitent à en faire de même. Michel KERISIT lui fait remarquer que c'est ce qui est prévu par les règlements. La CSR décide d'interroger la Fédé sur ce point de règlement avant, éventuellement, de supprimer cette limitation.

2- CRITERIUM FEDERAL

En préambule ; Michel KERISIT rappelle à la CSR les 2 changements de règlements qui sont intervenus au niveau de la nationale 2 seniors. Les poules sont disputées au meilleur des 7 manches comme le tableau et il n'y a plus qu'une montée de régionale seniors dames en nationale 2 pour la Bretagne.

Il signale aussi que pour le 1^{er} tour, comme le prévoit le règlement, il n'y a plus eu de repêchage à partir du jeudi.

2.1- Point sur le 1^{er} tour

Seniors messieurs : 23 joueurs prévus, 22 présents (1 forfait excusé)

A l'issue du 1^{er} tour : 4 descentes de nationale 2, 10 descentes de régionale

Seniors dames : pas organisé (2 joueuses prévues)

A l'issue du 1^{er} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Juniors garçons : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 1^{er} tour : 1 descente de nationale 2, 7 descentes de régionale

Juniors filles : 16 joueuses prévues, 16 présentes

A l'issue du 1^{er} tour : 2 descentes de nationale 2, 3 descentes de régionale

Cadets : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait excusé)

A l'issue du 1^{er} tour : 3 descentes de nationale 2, 9 descentes de régionale

Cadettes : 16 joueuses prévues, 16 présentes

A l'issue du 1^{er} tour : 2 descentes de nationale 2, 3 descentes de régionale

Minimes garçons : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 1^{er} tour : 1 descente de nationale 2, 7 descentes de régionale

Minimes filles : 15 joueuses prévues, 15 présentes

A l'issue du 1^{er} tour : 0 descente de nationale 2, 2 descentes de régionale

Benjamins : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 1^{er} tour : 3 descentes de nationale 2, 9 descentes de régionale

Benjamines : 9 joueuses prévues, 9 présentes

A l'issue du 1^{er} tour : 2 descente de nationale 2, 1 descente de régionale

On peut noter avec satisfaction qu'il n'y a eu que 2 forfaits de dernière minute et qu'ils ont tous les deux été excusés.

On peut aussi noter qu'en seniors messieurs l'Ille de France a monopolisé les 5 places disponibles en nationale 2 pour les joueurs reprenant le critérium fédéral. Comme il n'y avait que 2 places disponibles en régionale, on s'est retrouvé, dans le Finistère, avec 2 joueurs à près de 1900 points en départementale. On reparlera de ces quotas au point sur les règlements.

Eric DUCOS souligne les problèmes rencontrés pour récupérer en temps et en heure la liste des inscrits permettant de constituer le 1^{er} tour. Il pense qu'il faudrait harmoniser les choses dans les 4 comités et fixer une date limite d'inscription et s'y tenir. On reparlera de ce problème au point sur les règlements.

2.2- Féminines

Pour le 1^{er} tour, comme la saison dernière, les benjamines nouvellement inscrites ont été conservées au niveau départemental ; ce qui explique le tableau incomplet.

En seniors dames, ce 1^{er} tour a été problématique. Dans un premier temps Elise DERRIEN devait évoluer en nationale 2. Suite à l'oubli d'une joueuse par la responsable de la compétition, elle a été rétrogradée en régionale ; mais, elle a eu l'information très tardivement.

A l'inverse, Isabelle TOCQUER a été prévenue tardivement par son club qu'elle évoluait en nationale 2 et elle a déclaré forfait.

Il restait donc 2 joueuses du Finistère en régionale, ce qui a conduit à l'annulation de ce tableau. Ces 2 joueuses ont joué en départementale.

Compte tenu des problèmes rencontrés, la CSR décide de proposer Elise DERRIEN pour la montée en nationale 2.

Il restait très peu de joueuses au niveau départemental et, compte tenu du règlement mis en place pour cette saison, elles ont joué dans les tableaux masculins dans les Côtes d'Armor et le Morbihan.

Dans le Finistère, les tableaux minimes, cadettes et juniors ont été organisés et les seniors ont joué avec les messieurs (pas de benjamines).

En Ille et Vilaine, le tableau benjamines a été organisé et les autres joueuses ont joué dans les tableaux masculins.

Comme cela avait été prévu la saison dernière, les 4 comités doivent utiliser le même barème de points pour les tableaux féminins, quel que soit le nombre de joueuses. La CSR décide d'utiliser le barème du tableau 12 joueurs. Eric DUCOS enverra l'information aux 4 comités la semaine prochaine.

Il est souhaitable que la convocation pour le 2^{ème} tour soit envoyée suffisamment tôt pour permettre les repêchages si les joueuses désignées pour monter en régionale refusent la montée, comme le prévoit le règlement.

3- POINT SUR LES COMPETITIONS A VENIR

3.1- 2^{ème} tour du critérium fédéral de nationale 2 jeunes (16 et 17/12/2017 à LANDERNEAU)

La compétition est organisée par le club du TT LOPRERHET à LANDERNEAU.

Elle aura lieu sur 24 tables dans une seule salle. Les dimensions de celle-ci permettent d'installer 24 aires de jeu de dimension nationale (12m X 6m).

Renan THEPAUT pour la ligue et Michel COAT pour le club de LOPERHET se chargent de gérer l'organisation de cette épreuve. Ils organiseront une réunion préparatoire à la salle de LANDERNEAU, en présence du juge-arbitre, le 10 novembre prochain.

Le juge-arbitre de la compétition sera Gérard LE PAPE, accompagné de Bernard CHAPALAIN comme responsable des épreuves et Jean-Luc POTDEVIN comme responsable des arbitres.

3.2- Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (13/01/2018 à PLERIN)

Etant absent à la CSR, André PANNETIER a confirmé par mail que le championnat de Bretagne sport dans l'entreprise serait bien organisé par les corpos briochins à PLERIN. Loïc RIO a pris la suite de Serge MICHEL et ils ont souhaité continuer l'organisation de cette épreuve.

Malgré l'absence du Morbihan et du Finistère, cette compétition est maintenue dans l'immédiat.

Les courriers d'inscription seront envoyés aux clubs début décembre avec une date limite d'inscription fixée au 22 décembre.

3.3- Coupe et Championnat de Bretagne vétérans (10 et 11/02/2018 à PLOËMEUR)

Cette compétition aura lieu à PLOËMEUR pour la 2^{ème} année consécutive. L'année dernière, le club de PLOËMEUR avait assuré, au pied levé, la relève des Côtes d'Armor qui n'avaient pas trouvé d'organisateur ; et cela s'était très bien passé.

Marie-Claude PENNEC organisera éventuellement une réunion préparatoire avec le club.

La table sera constituée des 3 mêmes personnes que l'année dernière : Jean-Paul GOUGEON, Bernard CHAPALAIN et Jean-Luc POTDEVIN. Ils échangeront sans doute leurs rôles par rapport à la saison dernière.

Comme d'habitude, les 4 comités devront envoyer leurs résultats complets (classement intégral) à la ligue dans la semaine suivant l'épreuve départementale (semaine du 4 au 8 décembre), en n'oubliant pas la coupe si celle-ci n'a pas été organisée mais qu'il y a des équipes intéressées par le niveau régional.

Les courriers d'inscription seront envoyés aux clubs vers le 15 décembre avec une date limite d'inscription fixée au 16 janvier.

4- REGLEMENTS DES COMPETITIONS

4.1- Championnat par équipes

Suite aux problèmes rencontrés cette saison, Michel KERISIT propose de passer la date limite de repêchage en régional du 15 juillet au 15 août. La CSR adopte ce changement à l'unanimité.

La Fédération a modifié la règle des descentes. Ce n'est plus le 8^{ème} de poule qui descend systématiquement, mais le dernier de la poule ; ce qui signifie que, dans une poule incomplète, le 7^{ème} de la poule descend obligatoirement. Cette information a été connue trop tardivement pour appliquer ce changement de règlement en 1^{ère} phase. La CSR décide, à l'unanimité, de l'appliquer à partir de la 2^{ème} phase.

La CSR décide à l'unanimité d'autoriser une équipe féminine à jouer dans la dernière division régionale avec 2 mutées ordinaires ; et, non plus, une mutée ordinaire et une exceptionnelle.

Le règlement du championnat régional par équipes modifié figure en annexe du présent compte rendu et sera envoyé aux clubs avant le début de la 2^{ème} phase.

4.2- Critérium fédéral

Le nombre de places disponibles pour les joueuses et les joueurs reprenant le critérium fédéral a été fixé, au niveau de la ligue, à 10% de l'effectif du tableau, soit 2 places pour tous les tableaux à part pour le tableau benjamine où il n'y a qu'une place disponible. Pour les tableaux masculins à 24 joueurs, cela représente 2,4 places. Compte tenu des problèmes rencontrés cette année, Michel KERISIT propose de porter ce chiffre à 3. Après discussion, la CSR décide de maintenir le quota à 2.

Pour résoudre les problèmes liés à la constitution du 1^{er} tour, la CSR décide de fixer la date limite d'inscription au 15 septembre pour les joueuses et joueurs susceptibles d'évoluer en nationale ou en régionale. Les joueuses et joueurs qui s'inscrivent après cette date seront reversés en départementale.

D'autre part, afin de responsabiliser les clubs et en accord avec les 4 représentants des comités, la CSR décide que les inscriptions seront à faire directement par les clubs via SPID MONCLUB. Ça sera à chaque comité de fixer ses dates limites d'inscriptions en fonction de la date tampon du 15 septembre.

Le règlement du critérium fédéral régional modifié figure en annexe du présent compte rendu et sera envoyé aux clubs en fin de saison.

4.3- Calendrier

Suite au changement de date des vacances de printemps qui devaient avoir lieu du 21 avril 2018 au 7 mai 2018 et qui ont finalement lieu du 25 avril 2018 au 14 mai 2018, la CSR décide de modifier le calendrier de la 2^{ème} phase.

La dernière journée du championnat régional par équipes est avancée au dimanche 22 avril 2018 et celle du championnat départemental par équipes au samedi 21 avril 2018.

Les interclubs régionaux sont déplacés au dimanche 13 mai 2018. Du coup, le comité des Côtes d'Armor, qui n'avait pas encore trouvé d'organisateur, va relancer un appel à candidature.

Les clubs seront informés de ces changements de date dès la semaine prochaine et le calendrier mis à jour sur le site de la ligue.

5- ORGANISATION DES COMPETITIONS

5.1- Lieux et délégués des épreuves

Michel KERISIT distribue à la CSR différents tableaux concernant les lieux des épreuves.

Le 1^{er} tableau concerne les lieux des compétitions dans les comités et le nom des juges-arbitres et des délégués. Il a été mis à jour en fonction des renseignements dont disposait le secrétariat. Ce tableau est complété en fonction des informations dont disposent les personnes présentes.

Le 2^{ème} tableau concerne les différents lieux des 4 tours de critérium fédéral. Il a été mis à jour en fonction des renseignements dont disposait le secrétariat.

Le 3^{ème} tableau concerne la localisation par comité des différentes compétitions de la ligue pour les années à venir. Compte tenu de la suppression de la coupe nationale Bernard Jeu et du trophée Burgiard, ainsi que de la mise entre parenthèses de la finale corpo par équipes tant qu'il n'y aura plus de corpos dans le 29 et le 56, ce tableau est à revoir.

Michel KERISIT propose de revoir la répartition pour les titres régionaux par équipes et pour le championnat de Bretagne sport dans l'entreprise. Tant qu'il n'y aura plus de corpos dans le 29 et le 56, il paraît logique de faire disputer le championnat de Bretagne sport dans l'entreprise alternativement dans les Côtes d'Armor et en Ille et Vilaine.

La CSR adopte cette nouvelle répartition à l'unanimité.

Ces différents tableaux figureront en annexe du compte rendu.

5.2- Cahier des charges

Michel KERISIT distribue aux membres de la CSR le cahier des charges des compétitions qu'il a mis à jour.

Ce tableau figurera en annexe du compte rendu.

6- QUESTIONS DIVERSES :

Michel KERISIT fait part à la CSR des problèmes qu'il rencontre avec les demandes de tournoi et notamment celui de ST DIVY. S'il y a besoin de trancher entre 2 tournois, ce point sera abordé lors de la prochaine CSR du 23 décembre prochain qui aura lieu à CAUDAN.

Comme il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée.

Fin de la réunion : 12h30.

Le Président de la CSR,
Michel KERISIT.

Diffusion : Membres du Conseil de Ligue
Membres de la C.S.R
Comités et Présidents de Comités
Secrétariat LBTT